SG Formation (SARL) — Organisme de formation
Siège : 326 rue Verte, 59141 Thun-l'Évêque — SIRET 922 290 333 00017
Établissement : 45 avenue de Valenciennes, 59400 Cambrai — SIRET 922 290 333 00025
NDA : 32 59 11 755 59 | contact@sg-formation.fr

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Établissement recevant du public (ERP) de 5e catégorie — arrêté du 19 avril 2017 relatif au registre public d'accessibilité — Version initiale 07/2025, mise à jour 11/2026

Établissement	SG Formation (SARL) — organisme de formation et centre de formation d'apprentis (CFA)
Adresse	45 avenue de Valenciennes, 59400 Cambrai
SIRET de l'établissement	922 290 333 00025
Type et catégorie	ERP de 5e catégorie — activité de formation
Accueil du public	Uniquement sur convocation ou rendez-vous, aux horaires d'ouverture (9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00)
Référente handicap	Audrey GUIDEZ, Dirigeante — 06 58 30 42 22 — audrey@sg-formation.fr

1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET DES PRESTATIONS

SG Formation est un organisme de formation professionnelle situé à Cambrai. Il accueille des adultes (salariés, dirigeants, indépendants, demandeurs d'emploi) en formation individuelle ou en petit groupe, ainsi que des apprentis en formation de groupe dans le cadre de son CFA. Les formations peuvent également se dérouler à distance ou dans les locaux des entreprises clientes.

Notre ambition est d'offrir un environnement accessible, inclusif et respectueux des besoins de chacun. Toute personne en situation de handicap peut signaler ses besoins dès l'inscription afin que l'accueil et la formation soient adaptés.

2. NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Le bâtiment est organisé sur trois niveaux (voir les plans en annexe 2) :

Niveau	Espaces	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
Rez-de-chaussée	Entrée principale, salle de formation Camargue, bureau de l'équipe CFA, salle de réunion, cuisine, sanitaires	✔ Accès de plain-pied sans obstacle depuis la rue ✔ Salle de formation Camargue accessible ✔ Sanitaires accessibles
Sous-sol	Salle Tokyo (formations de groupe du CFA), espace de pause, archives, sanitaire	✔ Salle Tokyo accessible par la cour extérieure, de plain-pied Accès intérieur par escalier
Étage	Salle de formation Manhattan, bureaux de la direction, du pôle digital et communication, de la manager de proximité et de l'assistante de direction, espace de pause, sanitaire	✖ Non accessible aux personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite : accès uniquement par un escalier équipé d'une main courante

Adaptation — Les formations de l'organisme de formation ont lieu en salle Camargue (rez-de-chaussée) et en salle Manhattan (étage). Lorsqu'une personne ne peut pas accéder à l'étage, la formation prévue en salle Manhattan est déplacée en salle Camargue : il suffit de le signaler à la référente handicap, de préférence avant la formation. Les

groupes du CFA sont accueillis dans la salle Tokyo, accessible de plain-pied par la cour extérieure. Les rendez-vous avec une personne à mobilité réduite se tiennent au rez-de-chaussée.

3. RÉFÉRENTE HANDICAP

Audrey GUIDEZ, dirigeante de SG Formation, est la référente handicap de l'organisme et du CFA. Elle a suivi la formation « Devenir référent handicap » (ISEK – Institut Kalliope, 6 heures, 2 décembre 2024 — attestation en annexe 3). Elle étudie chaque demande d'aménagement, en lien avec la personne, son employeur ou son financeur et, si nécessaire, les partenaires spécialisés.

Téléphone	06 58 30 42 22
E-mail	audrey@sg-formation.fr
Accueil	Sur rendez-vous, à Cambrai, par téléphone ou en visioconférence

4. ACCESSIBILITÉ DES PRESTATIONS DE FORMATION

Nos formations sont ouvertes à tous et peuvent être adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap. Nous nous engageons à :

- étudier chaque situation individuellement, dès l'inscription ou à tout moment de la formation ;
- adapter les contenus, les supports, le rythme et les modalités d'évaluation si nécessaire ;
- organiser la formation dans une salle accessible et faciliter l'accès aux ressources pédagogiques, y compris à distance ;
- orienter, si besoin, vers les partenaires spécialisés (Agefiph, Cap emploi, ressource handicap formation).

Chaque demande d'adaptation fait l'objet d'un suivi écrit, afin d'assurer la traçabilité et l'amélioration continue.

5. FORMATION DU PERSONNEL À L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES

- La référente handicap a suivi une formation spécifique (décembre 2024).
- L'ensemble de l'équipe est sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap ; la plaquette officielle « Bien accueillir les personnes handicapées » est tenue à la disposition du personnel d'accueil.
- Toute l'équipe a suivi la formation Sauveteur secouriste du travail en mai 2026.

6. ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ

SG Formation veille au bon état et au bon fonctionnement des aménagements d'accessibilité : cheminements dégagés, éclairage, signalétique, portes, sanitaires accessibles et main courante de l'escalier. Tout dysfonctionnement est signalé à la direction et traité dans les meilleurs délais.

7. PIÈCES DU REGISTRE

Pièce	Référence	Emplacement
Attestation d'accessibilité de l'ERP de 5e catégorie, établie par le propriétaire (travaux de mise en accessibilité achevés le 15/12/2023)	Signée le 10/09/2025	Annexe 1
Plans des locaux : rez-de-chaussée, étage et sous-sol	Plans d'intervention	Annexe 2
Attestation de formation de la référente handicap	ISEK – 02/12/2024	Annexe 3
Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »	Document officiel	Tenue à disposition à l'accueil

8. CONSULTATION DU REGISTRE ET INFORMATION DU PUBLIC

Le présent registre est consultable :

- sur place, à l'accueil de l'établissement de Cambrai, aux horaires d'ouverture ;
- sur simple demande, en version numérique, auprès de contact@sg-formation.fr.

Les informations sur l'accessibilité figurent également sur notre site internet, dans le livret d'accueil des apprenants, les conditions générales de vente (article 21) et le règlement intérieur.

Historique des versions

Version	Date	Objet
V1	07/2025	Version initiale
V2	11/2026	Mise aux couleurs de SG Formation ; ajout du sous-sol (salle Tokyo) ; affectation des locaux (salle Camargue et salle Manhattan pour l'OF, salle Tokyo pour le CFA ; ancienne salle Vegas réaménagée en bureau) ; mise à jour du public accueilli (CFA) ; ajout des sections sur la formation du personnel et l'entretien des équipements ; correction du SIRET

ORGANISME DE FORMATION

ANNEXE 1

Attestation d'accessibilité de l'ERP de 5e catégorie

Établie par le propriétaire, M. André HOURRIEZ (SCI C&A), le 10 septembre 2025

Attestation d'accessibilité d'un Établissement Recevant du Public (ERP) de 5e catégorie

Je soussigné :
Nom et prénom : Mr HOURRIEZ André – SCI C&A
Qualité : Propriétaire de l'établissement

Déclare que l'établissement :

- Dénomination : SG FORMATION représenté par Mme GUIDEZ AUDREY
- Adresse : 45 AVENUE DE VALENCIENNES – 59400 CAMBRAI
- Activité exercée : Organisme de formation
- Relevant de la 5e catégorie d'ERP au sens de l'article R.123-19 du Code de la construction et de l'habitation,

est conforme aux règles d'accessibilité applicables aux personnes handicapées, prévues aux articles L.111-7 et R.111-19 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, notamment concernant :

- L'accès et la circulation des personnes handicapées (moteur, visuel, auditif, cognitif)
- Les cheminements intérieurs et extérieurs
- Les sanitaires (le cas échéant)
- Les équipements et dispositifs de commande
- La signalétique

Cette conformité résulte :
☐ Soit d'une construction neuve réalisée selon les normes en vigueur
x Soit de travaux d'aménagement ou de mise en accessibilité achevés le 15 décembre 2023.
☐ Soit du fait que l'établissement était déjà conforme avant le 31 décembre 2014

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cambrai, le 10 septembre 2025

Signature du propriétaire

Fait le 10 Sept 2025 à Cambrai
André Hourriez
propriétaire.

(Pas de Tampon)

ORGANISME DE FORMATION

ANNEXE 2

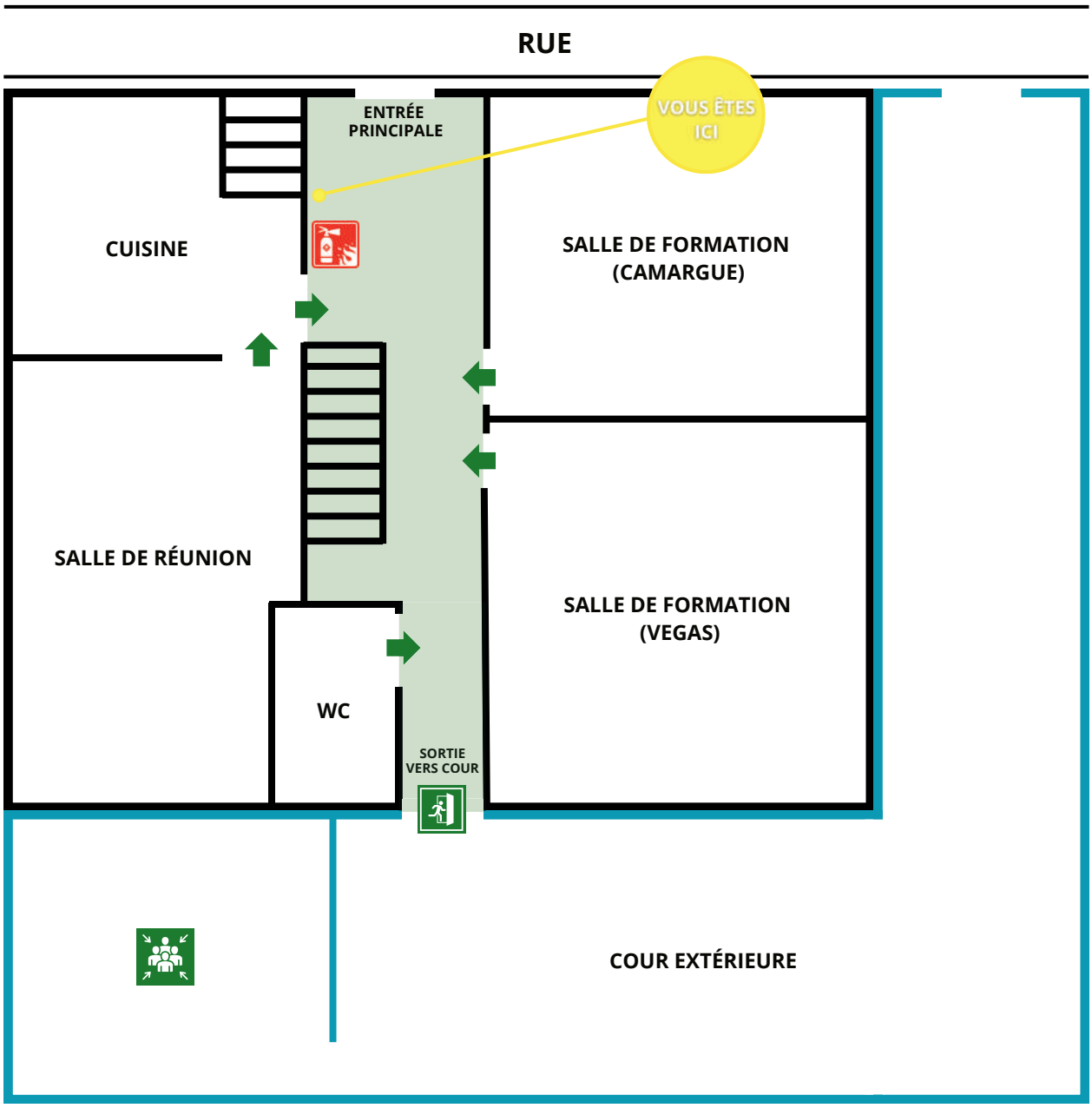
Plans des locaux

Rez-de-chaussée, étage et sous-sol — 45 avenue de Valenciennes, Cambrai

PLAN D'INTERVENTION

SG FORMATION

45 Avenue de Valenciennes
59400 CAMBRAI



REZ-DE-CHAUSSÉE

LÉGENDE

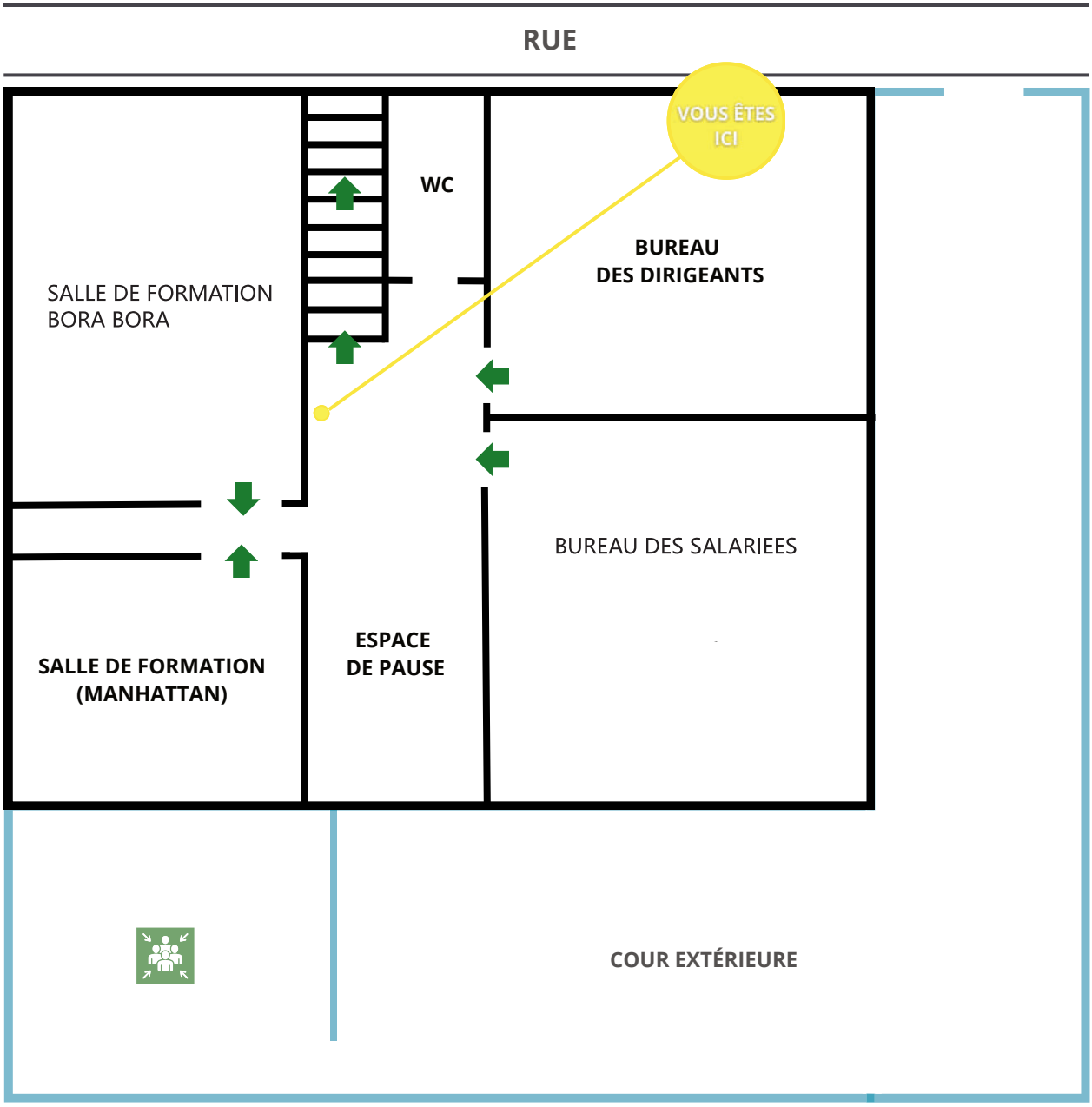
- Evacuation finale
- Point de rassemblement
- Cheminement d'évacuation
- Extincteur

PRÉVENTION

PLAN D'INTERVENTION

SG FORMATION

45 Avenue de Valenciennes
59400 CAMBRAI



ÉTAGE

LÉGENDE

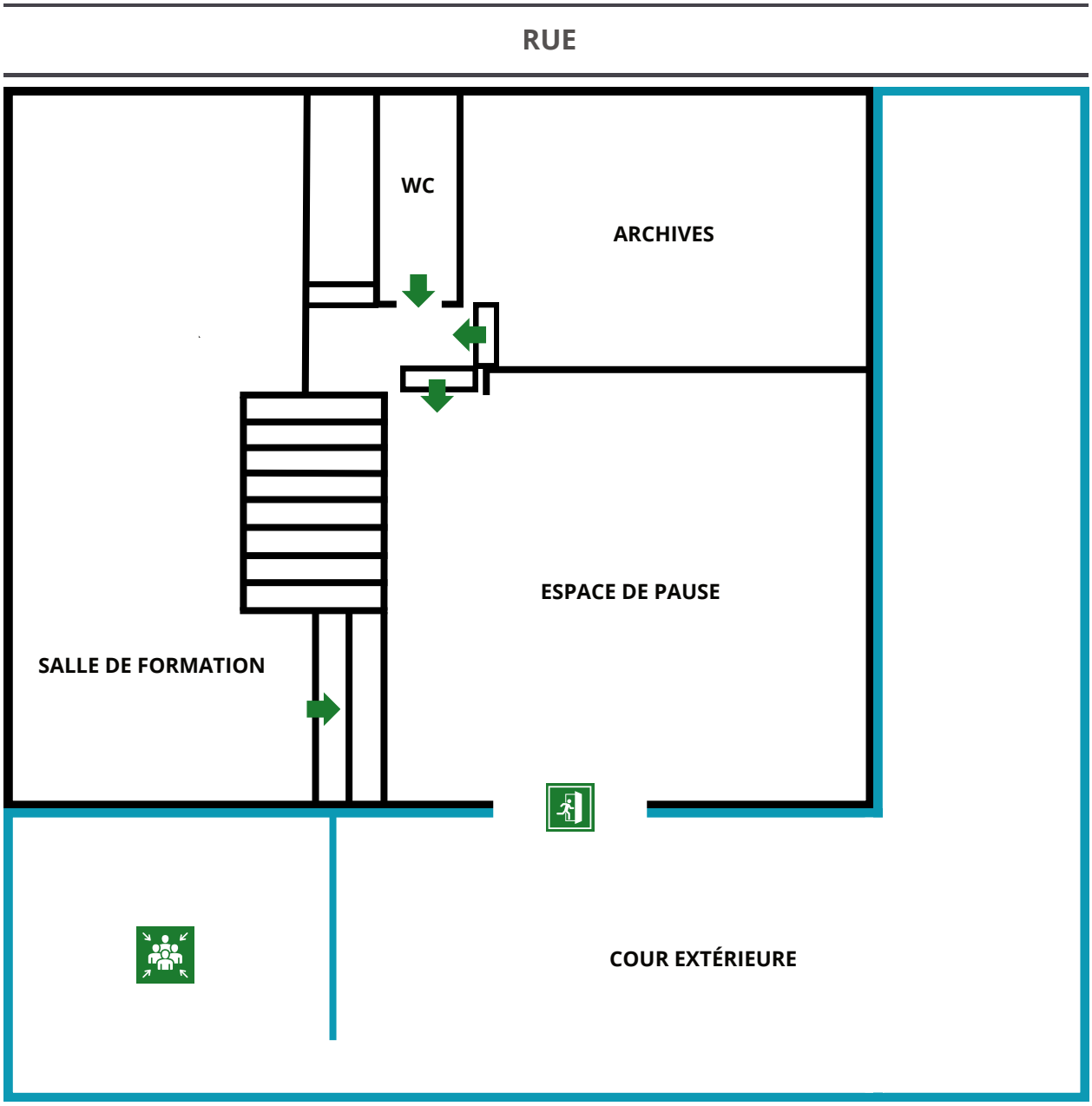
- Evacuation finale
- Point de rassemblement
- Cheminement d'évacuation
- Extincteur

PRÉVENTION

PLAN D'INTERVENTION

SG FORMATION

45 Avenue de Valenciennes
59400 CAMBRAI



SOUS-SOL

LÉGENDE

- Evacuation finale
- Cheminement d'évacuation
- Point de rassemblement
- Extincteur

PRÉVENTION

ORGANISME DE FORMATION

ANNEXE 3

Attestation de formation de la référente handicap

« Devenir référent handicap » — ISEK, 2 décembre 2024 — Audrey GUIDEZ

Raison sociale de l'organisme de formation : INSTITUT KALLIOPE - ISEK
Numéro de déclaration d'activité : 11910732091

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussigné(e), Mme DE LUCA Florence,
Représentant l'organisme de formation ci-dessus désigné atteste que **Madame Audrey GUIDEZ**

a suivi la formation suivante :

Intitulé de l'action : DEVENIR REFERENT HANDICAP

Nature de l'action *(articles L 6313-1, L6313-2, L6313-7 et Article L6313-7du Code du travail)* :

☐ **Action de formation : Acquisition, Entretien ou Perfectionnement des connaissances**

Objectif(s) :

- Appréhender la notion de handicap au travail
- Le rôle du référent handicap
- L'accompagnement d'un salarié dans les démarches de reconnaissances du handicap
- La contribution financière handicap
- Cadre légal
- La mise en place d'une politique handicap
- Le processus de maintien dans l'emploi

Date(s) : Le 02 Décembre 2024 inclus

Durée : 1 jour - 6 heures en distanciel.....

Lieu de la formation : ISEK – Plate-forme MS TEAMS

Intervenant(s) : Mme Fabienne BIENCOURT

Programme :

1. Le rôle du référent handicap
2. Cadre légal
3. L'invalidité
4. L'inaptitude
5. Le maintien dans l'emploi
6. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
7. S'adapter aux différents handicaps
8. Réussir l'intégration
9. L'adaptation du poste de travail
10. La reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH)
11. Mettre en place une politique handicap efficace
12. Les aides (finances, techniques)
13. Le dispositif handicap
14. L'approche du recrutement
15. Les relations avec les parties prenantes (médecin du travail…)
16. Sensibiliser et communiquer sur le handicap dans son organisation
17. La Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) et son optimisation

Fait en double exemplaire,
À EVRY, le 03 Décembre 2024,

Représentant de l'organisme de formation,

Fait pour valoir ce que de droit,
Mme F. DE LUCA – Directrice - Gérante ISEK